

Ressources Pedagogiques

-- Espace enseignants et enseignants spécialisés - Se repérer dans l'ASH - Les différents dispositifs et structures de l'ASH -
Dans le cadre de l'éducation nationale - Les élèves en difficulté --

Les élèves en
difficulté

Les RASED

Christelle CHARRIER

Publié le dimanche 6 août 2006

Modifié le samedi 23 septembre 2006

Fichier PDF créé le samedi 27 juin 2009

1. De quoi s'agit-il ?

Les RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) sont des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté. Relevant du 1er degré de l'Education nationale, ce sont des équipes composées de :

- ▶ un psychologue scolaire, titulaire du DEPS ;
- ▶ un ou des enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option G, chargés de l'aide spécialisée à dominante rééducative ;
- ▶ un ou des enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option F, chargés de l'aide spécialisée à dominante pédagogique.

Administrativement rattachées à une école, ces équipes sont amenées à intervenir sur un secteur scolaire défini.

2. Pour quel public ?

Les élèves relevant des RASED sont en difficulté à l'école. A l'école maternelle, *"ils attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes face à l'activité scolaire, leur manière de répondre aux consignes, leur mode d'adaptation à la vie collective sont révélatrices de difficultés susceptibles de grever leur avenir scolaire"*. A l'école élémentaire, *"ils manifestent des écarts importants par rapport aux attentes des enseignants. Leurs difficultés sont telles qu'elles perturbent gravement les apprentissages scolaires"*.

3. Sur quels objectifs ?

Les personnels intervenant dans le cadre des RASED contribuent à assurer, avec les équipes pédagogiques :

- ▶ la prévention des difficultés *"préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective"* ;
- ▶ la remédiation quand *"les difficultés s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues ou par un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier"*.

4. Selon quelles modalités ?

Les modalités sont présentées dans les documents figurant en pièces jointes : "Mode d'emploi", "Organigramme d'une prise en charge" et "Aide spécialisées à dominante pédagogique/Aide spécialisée à dominante rééducative".

[5. Les textes officiels concernant l'aide aux élèves en difficulté sur le site de Daniel Calin](#)